

Ordre du jour :

1. Mouvement 2017 / phase d'ajustement
2. Point EXEAT/INEAT

Informations préalables :

- Dispositif CP à 12 élèves/ Rythmes scolaires :

L'IA-Dasen a tenu à remercier les directeurs, les équipes et les mairies des écoles concernées pour leur réactivité dans la mise en place de ce dispositif.

- Contrats aidés :

Après l'annonce de la suppression de 20000 contrats aidés dans l'Education Nationale, l'Inspecteur d'Académie précise que l'aide aux élèves en situation de handicap ne sera pas impactée car il y aura une augmentation des emplois AESH afin de répondre aux besoins. Par contre, **il y aura un impact certain sur les aides à la direction.**

- Balance départementale :

Nous démarrons cette rentrée avec une balance quasiment à zéro, l'administration a donc déjà prévu d'embaucher 18 contractuels (dont 16 dès le 1^{er} septembre)...

-4 PES ont démissionné, 3 ont été licenciés,

-3 titulaires ont démissionné également.

-En tenant compte de la liste complémentaire (12 PES), il y aura 254 Professeurs des Ecoles Stagiaires en 2017/18.

- Personnels remplaçants et rythmes scolaires.

L'Inspecteur d'Académie Adjoint a bien précisé que le rythme adopté par **l'école de rattachement n'avait pas d'incidence !** Les collègues devront donc veiller au décompte de leurs heures et/ou de leur rattrapage. **N'hésitez pas à nous contacter dès que besoin**, nous interpellons régulièrement l'administration sur ce sujet épineux.

→ **A noter dès à présent :** le stage de formation syndicale « Remplaçant » est reconduit pour la 3^e année et aura lieu le *jeudi 19 octobre* à Compiègne (lieu à préciser ultérieurement).

- Calendrier des réunions du comité médical :

13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre.

Mouvement 2017 / phase d'ajustement :

A l'issue de la CAPD du 3 juillet, il restait 253 collègues à nommer.

A l'issue de la CAPD de ce jour, 53 personnes sont toujours en attente d'une nomination.

- Parmi les collègues nommés ce jour, **certains ont été « mis à disposition » d'une circonscription.** L'IEN affectera précisément ces collègues en TENANT COMPTE DU BAREME. La DSDEN devra être destinataire de toutes les affectations précises des « Mises à disposition » par l'IEN vendredi 1^{er} septembre midi.
- **Pour les 53 personnes qui restent sans nomination / sans poste ;**

Elles seront réunies vendredi matin à Beauvais (normalement dans l'amphi de l'ESPE). L'objectif de cette réunion étant de présenter la trentaine de postes ASH encore vacants. Les collègues pourront donc émettre des vœux et ils seront nommés en TENANT COMPTE DU BAREME.

- **Il devrait donc rester vendredi midi une vingtaine de PE non nommés.** Ils devront être joignables, certainement mis à disposition d'une circonscription en attendant un poste.

EXEAT/INEAT et transfert PES (échange) :

- Sur un total de 176 **demandes d'EXEAT** (162 en 2016), **40 ont été accordées** par le DASEN mais au final seules **36 sont réalisées à ce jour**.
- **14** collègues entrent dans notre département par **INEAT**.

Cela représente donc un solde négatif de 22.

Il y a eu l'échange d'un PES entre l'Oise et l'Aisne. Il est à déplorer que l'ensemble des demandes n'aient pu être satisfaites.

Décharges des directeurs 2/3 classes :

24 brigades assureront la couverture des 10 jours de décharge de ces directeurs :

- 15 brigades auront 15 écoles chacun à couvrir selon un calendrier établi.
- 9 brigades auront 9 écoles chacun à couvrir et une formation CAPPEI.

Un appel à candidature a été réalisé auprès des brigades et les affectations ont été faites au barème.

Cette organisation retenue n'est valable qu'une année scolaire.

A noter : 3 postes de bd (écoles+CAPPEI) restent à pourvoir, ils seront proposés vendredi matin.

Fonctionnaires stagiaires 2017/2018 :

- **Demande de reclassement** : les dossiers sont à demander et à retourner aux services au plus tôt (sans date limite de fixée toutefois). Plusieurs semaines de traitement administratif étant nécessaires (le reclassement étant à effet rétroactif lorsqu'il est finalisé).
- **IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) ou Frais de stage** :
Après avoir vérifié s'ils remplissent les conditions, les FS doivent opter pour l'IFF ou le versement des frais de stage et cela avant le 30 septembre 2017.

Remarques du SE-UNSA : Nous avons remercié les services pour la qualité des documents fournis par l'administration, néanmoins nous avons souligné que les délais n'ont pas du tout été respectés (diffusion des documents aux organisations syndicales la veille pour le lendemain...). Nous sommes intervenus en séance :

- sur la situation de collègues sans postes qui n'étaient pas mentionnés dans les documents !
- sur la situation de collègues mis en difficulté par la proposition d'affectation.

Paola Boulenger, Sylvie Choury, Nathalie Puissant et Alexandre François

Vos élus des personnels SE-UNSA de l'Oise.

